



1
Jours

Construire son plan de développement de compétences

dans RESSOURCES HUMAINES - DROIT DU TRAVAIL / Réf : JUR-DRTR-17

Objectifs de la formation

- Identifier les droits et obligations en matière de droit de la formation
- Concevoir et appliquer un plan de développement de compétences efficace
- Construire une politique de formation

Programme de la formation

A l'issue de la formation, les participants seront préparés à :

Matin

1. Identifier et analyser les besoins en formation

- Recueillir les besoins en lien avec les managers
- Faire de l'entretien professionnel un outil de recensement des besoins de formation
- Les analyser
- Connaître les dispositifs et choisir les plus adaptés
- Rédiger un plan de développement de compétences

2. Sélectionner les actions de formation

- Identifier les différentes formes d'apprentissage
- Sélectionner l'organisme de formation

Après- midi

3. Établir et valider le budget

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274

GROUPE
LEXOM

LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :

LEXOM

someformpro
formation professionnelle

supipgv
école supérieure

BIO
FORMATION

Defi3
PLATEFORME REGIONALE DE FORMATION

ALTER CLASS

IRFA

FRANCE CARRIERE

- Chiffrer les coûts liés à la formation
- Savoir présenter le budget
- Apprendre à arbitrer

4. Mettre en oeuvre et suivre le plan de développement de compétences

- Assurer le suivi des actions
- Coordonner les différents acteurs

Pré-requis

Maîtriser les principes des relations collectives en entreprise

Public cible

Responsable d'entreprise, responsable des ressources humaines, chargé de formation

Pédagogie

Méthodes pédagogiques :

- Utilisation de méthodes interrogatives permettant à l'élève de réfléchir et de trouver des réponses pertinentes.
- Utilisation de méthodes démonstratives afin de transmettre les concepts et savoir-faire puis établir une mise en application directe avec corrigé.
- L'intervenant pourra également proposer des auto-évaluations afin de rendre le stagiaire acteur de son apprentissage, il s'adaptera au nombre d'apprenants mais également à leur capacité d'adaptation.

Modalités d'évaluation :

- Les acquis des participants seront mesurés tout au long de la session de formation.
- Une évaluation en fin de formation sous forme de questions orales ou QCM pourra également être mise en place.



- Une attestation de fin de formation reprendra l'ensemble des objectifs pédagogiques de la formation et sanctionnera l'acquisition des savoirs des participants.

SAS LEXOM

au capital de 25 000,00 €

Siège social : 155 Avenue René Privat - 07000 PRIVAS

N° SIRET : 510 869 274 00066 - RCS Aubenas

Code NAF : 85.59A / N° TVA Intra : FR 74510869274



LES FILIALES DU GROUPE LEXOM :



